



**CONSEIL GÉNÉRAL
DE
BURSINEL**

**PROCÈS-VERBAL
de la
séance ordinaire du jeudi 24.09.2020**

Président : M. André Paratte, remplaçant M. Yan Müller

Municipalité : M. Pierre Burnier (syndic), M. Régis Widmer, M. Laurent Crampon, Mme Nathalie Philipona

Absent de la Municipalité : M. Éric George

Ouverture : 19h30

Appel : 37 membres présents

Le quorum est atteint : 57%

Ordre du Jour :

- 1. Appel – Adoption du P.V. de la dernière séance**
 - 2. Assermentations**
 - 3. Comptes communaux 2019**
 - 4. Arrêté d'imposition 2021**
 - 5. Adhésion au DISREN pour la période 2020-2025**
 - 6. Renouvellement des commissions et du bureau**
 - 7. Propositions individuelles, divers**
-

M. André Paratte, Conseiller, après approbation des membres présents, préside la séance en l'absence pour raison familiale de M. Yan Müller. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance et informe l'assemblée de la démission de Sophie Widmer de son poste de secrétaire. Il indique que celui-ci a été mis en postulation via la gazette de la commune distribuée à tous ses habitants. Mme Julie Gaillard étant la seule à avoir répondu favorablement est élue par acclamations des Conseillers. Le Président la remercie chaleureusement.

Le Président prie l'Assemblée de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence en mémoire de deux personnes récemment disparues, Mme Marie-Laure MICHEL CHEVALLEY et M. Jean-Pierre TINGUELY : Il passe ensuite à l'ordre du jour.

1. **Le procès-verbal de décembre 2019 est accepté à la majorité.** Il y a 1 abstention.

2. **Assermentations**

Sont assermentées Madame Julie Gaillard et Madame Marit Tinguely.

Madame Julie Gaillard est arrivée dans la commune de Bursinel au printemps 2019 et est maman de 4 enfants scolarisés entre le collège de Gilly et le collège du Martinet.

Elle est originaire de Mont-sur-Rolle et a vécu 10 ans dans la commune de Bursins où elle est toujours administratrice de PPE.

Assistante de direction de formation, elle est aujourd'hui maman au foyer et se réjouit de son nouveau mandat de secrétaire du Conseil. Elle aime profondément sa région et sa population. Passionnée de montagne et de lecture, elle pratique la course à pied, le ski et est membre de la Société de Gymnastique de Dully. Elle admire les arbres et passe beaucoup de temps dans son jardin.

D'origine américaine tout en possédant la nationalité suisse, **Madame Marit Tinguely** réside depuis 13 ans dans la commune. Maman de deux enfants, elle est mariée à Antoine Tinguely. Elle s'intéresse à ce qui touche à la commune et préside notamment le tennis club de Bursinel.

Le Président, M. André Paratte, donne lecture du serment aux intéressées qui promettent fidélité à la Constitution.

Le règlement du Conseil Général leur est distribué.

3. **Comptes communaux 2019**

M. Burnier nous présente le budget et fait la lecture du préavis.

M. Roland Widmer, représentant du comité de gestion, demande aux membres du Conseil d'accepter le préavis n°1.

Le Président M. Paratte ouvre la discussion.

M. Yves Philipona est surpris en page 3 du montant du fonds de réserve imputé au Tennis club de Bursinel. Il y a eu un transfert au Petit Calibre et en demande l'explication.

Madame Marylène Strauss, boursière, explique que la commune a séparé les deux montants dans un souci de clarté et pour que l'argent revienne au bon titulaire.

Madame Catherine Burnier prend la parole et tente de rappeler la chronologie des événements liés aux rénovations du Tennis Club et la participation communale.

M. Yves Philipona va toutefois prendre rendez-vous avec Madame Marylène Strauss afin de mieux comprendre les choix de présentation des comptes liés au Tennis et de contrôler la répartition des coûts et la bonne interprétation des centres de coûts qui incombe au Tennis.

Mme Marit Tinguely, présidente du club de tennis, souhaite s'exprimer et demande que, la prochaine fois, les chiffres soient présentés au comité du Tennis avant l'élaboration des comptes communaux, car le comité a vraiment été surpris à lecture des chiffres actuels présents sur les comptes communaux 2019.

M. Burnier répond que les explications des chiffres ont été données à chaque rénovation du terrain de tennis par la commune et que c'est peut-être le changement de personnel au sein du comité du Tennis Club qui n'a pas suivi et relayé les informations concernant ces chiffres.

M. Littman prend la parole et questionne ensuite l'engagement communal auprès d'ENJEU en page 2 du rapport de l'état des comptes communaux 2019, car il s'agit d'un grand montant.

M. Laurent Crampon, représentant d'ENJEU et remplaçant de Monsieur Golay depuis le 1^{er} juillet 2020, lui répond et rappelle qu'ENJEU est l'association pour l'enfance et la jeunesse de Rolle et environs (gestion des écoles, des crèches, des bâtiments, etc.). Le montant communal alloué à ENJEU est proportionnel au nombre d'enfants scolarisés dans la commune.

M. Littman s'interroge ensuite sur le point 9122 en page 1 « Prêt à des tiers ». Il demande de qui il s'agit et quelles sont les conditions du prêt.

M. Burnier lui répond qu'il s'agit de 50'000 CHF octroyés au nouvel aubergiste comme complément de financement auprès de GastroConsult et du mobilier. L'aubergiste doit rembourser 898.43 CHF/mensuellement montant incluant les intérêts, supérieurs aux taux bancaires actuels. D'autre part, ce prêt est largement garanti par l'investissement que l'aubergiste a fait au sein de la nouvelle auberge (qui bénéficie aussi à la commune).

Le Président clôt la discussion et passe au vote .

L'approbation du préavis n°1 concernant les comptes communaux 2019 est soumise au vote de l'assemblée du Conseil et celui-ci est accepté à la majorité. Il y a 1 abstention.

4. Arrêté d'imposition 2021

M. Burnier fait la lecture du préavis n°3. La Municipalité propose une baisse de 3.5 points d'impôt pour l'année 2021, réduisant ainsi le taux d'imposition de 65.5% à 62%.

M. Pierre Wavre, rapporteur de la commission des finances, demande au Conseil Général d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président remercie la commission pour le travail effectué et propose l'ouverture de la discussion.

M. Orsinger prend la parole et demande quelle est l'évolution du taux d'imposition à Bursinel sur les 5 dernières années.

M. Burnier répond que la fluctuation du taux d'imposition a été pratiquement nulle. Il y a une volonté de stabilité de la part de la Municipalité.

M. Orsinger demande ensuite comment se fait-il que la commune de Dully ait encore un taux d'imposition plus bas.

M. Burnier répond qu'il y a plusieurs facteurs. Il y a actuellement des rentrées fiscales plus importantes, mais à court terme, Dully devra certainement revoir son taux à la hausse. Il faut se rappeler de la facture sociale et péréquative du canton.

M. Egger prend la parole et s'interroge sur les prochaines entrées communales évoquées par le rapport de la commission des finances sur lesquelles il faut être prudent. Il demande plus de précisions.

M. Burnier répond qu'il y aura la location et la gestion des 10 prochains appartements de la Chénaie. Ils répondent à la baisse d'impôt.

Il y aura aussi les entrées des 14 appartements au centre du village, les nouveaux arrivants au bord du lac et les entrées de la rénovation du château et de ses annexes. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir.

M. Clopath demande quel impact aura la diminution du taux d'imposition pour le canton.

Il est très difficile de faire des estimations, mais globalement M. Burnier répond qu'il sera certainement nul.

M. Weston prend la parole et tient à féliciter l'équipe de la Municipalité pour sa bonne gestion des comptes et sa proposition de diminution du taux d'imposition.

Le Président clôt la discussion et l'objet n°4 de l'ordre du jour est soumis au vote et celui-ci est accepté à l'unanimité.

5. Adhésion au DISREN pour la période 2020-2025

M. Crampon fait la lecture du préavis sur les points essentiels.

Le processus a déjà été expliqué préalablement aux membres du Conseil depuis 2016.

M. Éric Widmer, rapporteur de la commission des finances, propose au Conseil Général de refuser l'adhésion au DISREN sous sa forme actuelle.

Le Président ouvre la discussion.

M. Littman rappelle que le Conseil a déjà refusé cette adhésion en 2016 et qu'il paierait pour quelque chose qui n'apporterait aucun bénéfice à la commune.

M. Jean-Jacques Philipona prend la parole et selon son avis les 200'000 CHF alloués au DISREN vont contribuer à des aménagements que pour les grandes communes et non pas pour les petites comme Bursinel.

Le Président ouvre le vote selon le rapport de la commission des finances, c'est-à-dire qu'on renonce complètement au DISREN.

A la majorité, c'est le rapport de la commission des finances qui est pris en compte (1 avis contraire et 3 abstentions).

6. Renouveau des commissions et du bureau

Le Président rappelle qu'il n'y a pas eu de séance au mois de juin suite à la situation sanitaire COVID19 et propose de conserver jusqu'à la fin de cette législature la composition du Bureau, mis à part la démission de Mme Sophie Colomer Widmer, secrétaire du Conseil, qui est remplacée par Madame Julie Gaillard.

Il serait bon de nommer un ou deux vice-présidents du Conseil et le Président rappelle qu'il s'agit d'une fonction qui ne nécessite pas un gros travail, mis à part la présence lors des votations communales et fédérales.

Aucune main ne se lève pour le poste de vice-présidence du Conseil.

M. André Paratte propose de dépanner le Conseil si nécessaire, mais ne souhaite pas être nommé Vice-Président du Conseil.

M. Burnier rappelle qu'il y a une commission à nommer pour le nouveau plan général d'affectation.

Sont intéressés et se proposent :

- M. Littman
- Mme Mesnard de Chal
- M. Éric Widmer
- M. Weston
- M. Pascal Philipona

Le Président remercie ces 5 personnes

7. Propositions individuelles, divers

Mme Virginie Burnier rappelle qu'il faut remplacer Mme Sophie Widmer qui était déléguée à la commission ENJEU. Elle était sa suppléante et souhaite la remplacer. Le Conseil approuve.

Il faut donc nommer une nouvelle suppléante ENJEU : Madame Gaillard se propose et le Conseil approuve également.

M. le Président rappelle que le titulaire de ce genre de poste doit respecter les engagements de la fonction ou le cas échéant, bien communiquer avec son suppléant pour le remplacer.

Il faut toujours une représentation du Conseil Général aux convocations (Conseil Région de Nyon, ENJEU, etc.) et une bonne communication entre le titulaire et son suppléant.

M. Jean-Jacques Philipona prend la parole et demande ce qu'il en est du dossier en bordure du chemin de fer et la problématique du passage sous voies des entretiens avec les CFF

M. Burnier prend la parole pour M. Éric George, absent, mais responsable du dossier.

Un nouvel arrêt de bus a été créé pour les enfants à Bursinel Gare Nord.

M. Crampon précise que le dossier est toujours ouvert et en réflexion.

M. Egger souhaite s'exprimer comme porte-parole du quartier des Tattes sur la mauvaise couverture Swisscom de son quartier. Il y a beaucoup de problèmes de réseau.

En effet, les antennes ne peuvent pas être installées sur le lac et les 2 antennes Swisscom sont trop éloignées (Choisi et la Dullive) le booster d'antenne nécessite la 4G qui n'est pas disponible.

M. Egger demande à la Commune de s'occuper de ce problème de mauvaise couverture, surtout pour le futur qui demande toujours plus de capacités sur les lignes téléphoniques.

M. Burnier dit que la Commune le fera, mais exprime qu'il est regrettable que M. Egger n'ait pas déclenché ce genre de démarche plus rapidement en contactant en direct la Municipalité (Il n'est pas nécessaire d'attendre le Conseil).

M. Egger demande également où la commune de Bursinel en est avec la 5G.

M. Joseph Carchedi mentionne que le réseau français est plus performant que le réseau suisse au bord du lac à Bursinel.

Mme Parker prend la parole et manifeste son mécontentement face aux mots choisis sur le procès-verbal de décembre 2019 pour son intervention lors de la dernière assemblée ordinaire.

M. le Président rappelle que l'ancienne secrétaire n'a pas fourni de procès-verbal à la présidence du Conseil et que M. Yan Müller a fait de son mieux pour la rédaction d'un P.V. improvisé avec ce qui lui reste comme souvenirs 9 mois plus tard.

Mme Parker rappelle que les bâtiments au centre du village ont subi des changements majeurs par rapport à la présentation du projet initial faite à la commune. Au-delà du fait de n'être pas à son goût, elle questionne la Municipalité sur son devoir ou non de présenter ces changements aux habitants alentour avant de les accepter sans préavis.

M. Régis Widmer, municipal en charge de la police des constructions, répond qu'en effet les matériaux finaux peuvent être différents de ceux présentés dans le projet initial et que c'est la municipalité qui décide dans ses séances internes de leur acceptation ou pas.

M. Burnier remercie chaleureusement M. Claude Golay pour son engagement et sa représentation communale des 18 dernières années.

M. Burnier remercie Mme Gaillard pour ses engagements auprès de la Commune.

Il remercie également M. Paratte pour son engagement de remplacement à la vice-présidence du Conseil.

M. Burnier annonce que sa carrière municipale prendra fin à l'été 2021 et que la Municipalité est à la recherche d'un nouveau syndic.

Le Président lève la séance à 21h15.

M. André Paratte
Président a.i.

Handwritten signature of M. André Paratte in blue ink.

Mme Julie Gaillard
Secrétaire

Handwritten signature of Mme Julie Gaillard in blue ink.